



"squattage"? pas si sur, aidez moi à trouver une solution

Par **tetue_old**, le **16/09/2007** à **17:36**

Bonjour et merci de proposer ainsi votre aide.
Faire bref sera un peu difficile mais je vais m'appliquer malgré tout à vous résumer de mon mieux mon soucis.
A la suite de multiples et violentes altercations avec mon ex conjoint et sur les conseils des policiers qui ont pris mes plaintes, je souhaite déménager depuis maintenant plusieurs mois. Ma situation financière ne me permettant pas beaucoup de solutions, je me suis tournée vers toutes ces maisons abandonnées et il se trouve que j'en connais une dont le propriétaire, c'est bien le seul, serait prêt à me la prêter contre sa remise en état. Nous en avons longuement discuté mais cette maison est "en procès" depuis 15ans suite au décès du père et ce, par ce qu'ils sont deux enfants et apparemment pas d'accord quant à l'avenir ce bien. Le fils, avec qui j'ai parlé, vit non loin de cette maison, la fille elle, vit dans une autre ville. Le problème qui se pose est que dès que quelqu'un pénètre ne serait ce que dans le jardin, les voisins font appel à la police et les inconnus sont expulsés immédiatement. Je me suis renseignée de ci de là et il semblerait que la seule façon de déloger un "squatteur" est que le propriétaire doit démarcher la police dans les deux jours. Dans mon cas, le fils ne fait pas cette démarche et a même accepté à plusieurs reprises de laisser l'accès d'une petite dépendance extérieure de cette maison à des sdf pour l'hiver, mais ils furent expulsés! Voici donc ma première question, des voisins ont-ils ainsi le droit de s'occuper de cette maison? J'ai parlé aujourd'hui même à un policier qui m'a dit que non! J'en déduis donc que ces mêmes voisins contactent peut-être la fille qui se trouve à plus de 200km de là et que c'est elle qui à son tour, contacte la police. D'où ma seconde question, puisque le fils ne peut ni louer ni vendre cette maison sans le consentement de sa sœur, est-il normal qu'elle n'est pas besoin du consentement de son frère quand elle démarcher la police? Le fils accepte que j'aille parler avec ces voisins, en effet, étant le seul à surveiller cette maison et n'étant plus tout jeune, il serait soulagé de savoir que quelqu'un de confiance occupe et entretienne les lieux, en l'occurrence, ma fille et moi, qui partirions bien sûr

le jour où le frere et la soeur s'entendront! N'y a t il pas un moyen, aux vues de ma situation et de cette maison, de pouvoir occuper ce lieu qui ne sert à rien, sans risquer de me faire mettre dehors par la police?
En vous remerciant...